

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TE-SMED13 – ANNEE 2024

Séance du : 8 avril 2024

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 24\_13DL

Objet : CREATION DE DEUX POSTES DE REDACTEUR

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 avril, à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emploi de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical du 18/12/2023,

Considérant que pour les besoins des services, je vous propose de créer deux emplois permanents relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps complet,

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise

Article 1 : Création.

La création de deux emplois permanents à temps complet de :

- Rédacteur territorial sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux de catégorie B à compter de ce jour ;

Article 2 : Crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat.

Article 3 : Tableau des emplois.

Le tableau des emplois du syndicat est modifié en ce sens.

Article 4 : Exécution.

Le président et le directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08 04 2024

Catégorie et grade	Postes au 18/12/2023	Postes supprimés	Postes créés	Postes pourvus		Postes vacants	Durée hebdomadaire
				Titulaire ou Stagiaire	Non Titulaire		
<b>Catégorie A</b>							
Directeur Général des Services	1	0	0	1	0	0	35 heures
<b>Filière technique</b>							
Ingénieur Principal	2	0	0	1	0	1	35 heures
Ingénieur	1	0	0	1	0	0	35 heures
<b>Filière administrative</b>							
Attaché territorial principal	1	0	0	0	0	1	35 heures
Attaché Territorial	2	0	0	2	0	0	35 heures
<b>Sous-total Catégorie A</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>Catégorie B</b>							
<b>Filière technique</b>							
Technicien Principal 1ère classe	1	0	0	1	0	0	35 heures
Technicien Principal 2ème classe	0	0	0	0	0	0	35 heures
Technicien	5	0	0	1	4	0	35 heures
<b>Filière administrative</b>							
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1	0	2	0	4	35 heures
Rédacteur Principal 2ème classe	0		0		0		35 heures
Rédacteur	0		0		0		35 heures
<b>Sous-total Catégorie B</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>Catégorie C</b>							
<b>Filière technique</b>							
Agent de maîtrise principal	1	0	0	1	0	0	35 heures
Agent de maîtrise territorial	1	0	0	0	0	1	35 heures
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	0	1	0	0	35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	1	0	0	0	0	1	35 heures
Adjoint technique	2	0		1	0	1	35 heures
<b>Filière administrative</b>							
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	0	0	4	0	0	35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	0	0	1	0	1	35 heures
Adjoint administratif	5	0	0	5	0	0	35 heures
<b>Sous-total Catégorie C</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	
<b>Total Général</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	